**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

**Band:** 60 (1956)

**Artikel:** Le chanoine Priqueler

Autor: Joachim, J.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-684925

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 26.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# LE CHANOINE PRIQUELER

PAR J. JOACHIM

Lorsque le 13 mars 1791 Gobel, évêque de Lydda et suffragant du prince-évêque de Bâle, fut élu évêque constitutionnel métropolitain de Paris, il dut organiser l'administration de son nouveau diocèse conformément aux prescriptions de la Constitution civile du clergé. Pour remplacer les chanoines et vicaires généraux supprimés, elle lui donnait comme auxiliaires seize vicaires épiscopaux qui, avec le supérieur et trois directeurs du séminaire diocésain, formeraient son Conseil. Or deux de ceux qu'il choisit, Voisard et Priqueler, appartenaient au clergé du diocèse de Bâle. Amenés par Gobel de Porrentruy à Paris, ils figurèrent pendant trois ans parmi les dignitaires de l'Eglise constitutionnelle de la capitale. Qui étaient-ils?

Aucun historien jurassien ne semble se l'être demandé. Les mémorialistes contemporains comme Guélat, les érudits modernes, de Quiquerez à G. Gautherot, les mentionnent bien au passage, mais sans que leur curiosité les ait poussés à s'informer d'eux avec quelque précision. La lecture d'un dossier des Archives nationales de Paris relatif à Priqueler nous a incité à essayer ici non pas une biographie complète du personnage, mais une notice qui permettra tout au moins d'avoir une idée de ce qu'il fut et de ce qu'il fit. 1

\* \*

Il était par sa mère neveu de Gobel, et cela explique sa vie. Originaire de Champagney 2, son père Jean-Baptiste Priqueler avait, en effet, épousé Marie Gobel, de Thann, sœur du futur évêque. Il résidait à Colmar comme lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Rosen, chevalier de Saint-Louis, lorsque le 29 octobre 1750, lui naquit un fils qu'il appela François-Joseph-Pierre 3. D'autres enfants le précédèrent ou le suivirent. Une fille, Marie-Thérèse, épousa en 1764 Joseph-Antoine Rengguer, le futur révolutionnaire bruntrutain. Un fils cadet, Philippe-Antoine, né à Champagney en 1753, devint garde du corps de la reine Marie-Antoinette à l'âge de 16 ans, puis

officier de gendarmerie à Delémont en 1793, à Porrentruy en 1794. Trois autres n'ont pas laissé de traces.

Or dans la famille Gobel il était de tradition qu'on s'entraidât. La mère de l'évêque, Thérèse Hauss, avait eu deux frères, Jean-Christophe et Jean-Baptiste, qui furent l'un après l'autre suffragants de Bâle. Le second, parrain de son neveu Jean-Baptiste Gobel, l'avait dirigé vers l'état ecclésiastique et l'avait envoyé faire ses études au Collège germanique à Rome, inaugurant la brillante carrière qui devait le conduire, lui aussi, à l'épiscopat.

Lors de sa promotion à cette dernière dignité, Gobel était titulaire d'un canonicat au Chapitre de Moutier-Grandval. Il résigna alors ce bénéfice en faveur d'un de ses frères, Jean-Jacques Gobel, qu'il envoya à son tour à Rome et qui devint plus tard archidiacre du Chapitre. Quand sa mère Marie-Thérèse Gobel épousa Joseph-Antoine Rengguer, avocat, ce dernier devint, grâce à son oncle, membre du Conseil aulique du prince-évêque, son secrétaire intime, puis syndic des Etats de la principauté. Il dut encore à Gobel des lettres de noblesse que lui conféra l'Empereur, et qui lui permirent de se nommer Rengguer de la Lime.

Le jeune Joseph Priqueler ne fut pas oublié par cet oncle-providence. En 1767, alors qu'il achevait ses humanités au collège de Vesoul, il obtint de l'Empereur un diplôme de premières prières qui lui donnait droit au premier canonicat vacant à Saint-Ursanne. Puis il fut, suivant la tradition, envoyé lui aussi au Collège germanique à Rome où il prit ses grades. Il en revint pour prendre possession du bénéfice de Saint-Ursanne devenu vacant. En 1775, il devint aumônier de l'évêque de Lydda, ce qui lui permit de résider à la petite Cour de Porrentruy. Lorsque Gobel fut chargé par le prince-évêque de négocier l'échange de paroisses entre les diocèses de Bâle et de Besançon qui fut conclu en 1780, Priqueler accompagna son oncle à Besançon et à Paris 4. Mais quand Gobel demanda à Vergennes, ministre de Louis XVI, que le roi accordât une pension à celui qui avait contribué au succès de sa mission, il ne put l'obtenir. Il restait du moins à Priqueler, grâce aux revenus de son canonicat et à quelques avantages accessoires à la Cour de Porrentruy, un revenu annuel de 3 à 4000 livres, représentant 15 à 20.000 franc-or du début de notre siècle.

Ni l'oncle ni ses neveux n'avaient donc, semble-t-il, à se plaindre de leur sort. Et pourtant lorsque l'agitation provoquée par la révolution française gagna les Etats du prince-évêque de Bâle, tous trois devaient figurer au premier rang des adversaires du régime ancien. Gobel, Rengguer et Priqueler furent avec Voisard, Lémane, Copin, Crétin et quelques autres, les principaux meneurs de la révolution qui devait aboutir à la création de la République rauracienne, puis à la réunion à la France du département du Mont-Terrible.

Déterminer le rôle de Priqueler dans ces événements serait difficile, s'il n'avait, pour se justifier au cours de son incarcération après le supplice de Gobel, raconté lui-même sa vie dans les mémoires, lettres et pétitions qu'il adressa soit au Comité de salut public, soit à d'autres autorités révolutionnaires. Suivons-le dans cette autobiographie. <sup>5</sup>

\* \*

« En 1789, époque de la proclamation des Droits de l'homme et de la conquête de la Bastille, qui assurait à ma patrie le règne de la liberté, j'habitais, quoique né français, la ville de St-Ursanne, située dans les terres de l'Evêché de Bâle, fief de l'empire germanique. Je jouissais d'un canonicat de mille écus de rente. Ce pays réuni à la France forme aujourd'hui le département du Mont-Terrible.

Les bienfaits inappréciables qu'offrait la plus éclatante des révolutions joints à la rapidité de sa marche excita en moi le désir d'être utile à un peuple qui gémissait sous le joug de l'esclavage sacerdotal. Je distribuai tous les écrits patriotiques propres à instruire le peuple et l'éclairer sur ses véritables intérêts. Au développement des principes incontestables, un noyau de patriotes se forma. Bientôt il se répandit dans la principauté de Porrentruy et mit partout à l'ordre du jour les Droits de l'homme.

Le tyran mitré, effrayé des progrès que faisait ce nouvel ordre du jour (les Droits de l'homme), et craignant une explosion qui briserait les fers du peuple, fit venir des troupes autrichiennes pour assassiner la liberté naissante. J'étais aux yeux du tiran un rebelle, j'étais une victime désignée. Echappé aux bayonnettes non sans peine et sans courir les plus grands dangers, perdant ma prébende et tout ce que je possédais, je vins à Paris au commencement de juin 1791. Quelques patriotes fugitifs et opprimés comme moi s'y étaient déjà rendus pour réclamer l'appui de la France, et faire connaître à l'Assemblée nationale l'infraction faite au traité d'alliance qui défendait à l'évêque de Bâle de faire entrer dans sa principauté des troupes étrangères. Nous fîmes connaître les vues contrerévolutionnaires de ce petit prince qui donnait asile aux émigrés et vexait les patriotes français que le commerce attirait dans ses Etats, qui devenaient la place d'armes des ennemis de la liberté et le foyer de la contrerévolution. C'est ainsi qu'en servant la cause d'un peuple étranger, je servais en même temps la France, ma patrie, en lui donnant connaissance des dangers où se trouvait la frontière du côté de Porrentruy.»

Ainsi Priqueler définissait, d'ailleurs avec assez d'exactitude, le rôle d'agitateur qui avait été le sien jusqu'à son départ pour Paris. Membre du comité qu'avait organisé Rengguer pour réclamer une réunion des Etats dont il était le syndic et présenter au prince-évêque les doléances des mécontents, il avait été un ardent propagandiste des idées révolutionnaires, un actif distributeur des libelles que publiaient

et répandaient clandestinement les Lémane, les Copin et autres. Bien plus, il s'était fait le pourvoyeur des fonds nécessaires au Comité, comme le révèle une curieuse pièce de son dossier intitulée Etat des déboursés faits par le citoyen Priqueler pour favoriser la Révolution au Païs de Porrentruy. Nous y lisons : « 1791, 10 juin. Avancé pour frais occasionnés pour le rassemblement des patriotes afin de chasser les Autrichiens de Porrentruy, 900 livres. — 30 juillet. Plus avancé à la députation qui était à Paris, 400 livres. » Le prince-évêque, en effet, inquiet de l'agitation de ses sujets, avait accueilli le 20 mars 1791 un détachement de troupes autrichiennes. A leur approche, Rengguer s'était enfui le 18 mars, suivi le lendemain par les autres membres de son Comité, et ils s'étaient donné rendez-vous à Delle et à Belfort. Priqueler devait être de leur nombre, et c'est alors qu'ils préparèrent, notamment vers Boncourt, un grand « rassemblement des patriotes » pour marcher sur Porrentruy dans la nuit du 30 au 31 mai 6. Mais l'entreprise échoua, et il ne resta à Priqueler d'autre ressource que de se rendre à Paris auprès de Gobel qui l'attendait. C'est ainsi qu'il avait, sans grande peine, « échappé aux bayonnettes ». Une fois à Paris, où il retrouva Rengguer et quelques-uns de ses amis, il continua, aux côtés de son évêque, à intriguer auprès des ministres et de l'Assemblée nationale pour provoquer l'envoi de troupes françaises dans le Jura. Le 21 juillet, une intervention de Gobel à l'Assemblée, appuyée le 31 par Reubell, n'aboutit qu'à une démarche diplomatique auprès du prince-évêque.

\* \*

« Après mon arrivée à Paris au commencement de juin 1791, j'avais prêté le serment ordonné par la Constitution civile du clergé. Persuadé que je pouvais être de quelque utilité à la cause publique, j'acceptais la cinquième place de vicaire à la métropole de Paris. J'ai rempli mes fonctions avec franchise et loyauté, en homme de bien qui aime la liberté de son pays et qui, loin de dicter des principes, ne se regardait au contraire que comme un homme de morale qui doit inspirer et faire aimer la liberté et la vertu. Le fanatisme ne fut jamais mon idole. Je foulais aux pieds les préjugés.

Ma signature n'a jamais paru sur aucune pétition, ni sur aucun arrêté liberticide. Je n'ai été d'aucune faction, jamais je n'ai conspiré contre la liberté et la souveraineté du peuple. Jamais je n'ai connu les Brissotins, ni les Girondins, ni les Danton, ni les Hébert. Ce dernier m'a laissé longtemps dans l'erreur sur son compte, à raison de l'opinion publique qu'il avait accaparée. J'ai partagé cette erreur avec ce qu'il y avait de meilleurs patriotes, j'ose même dire avec

les Jacobins...

Toujours avec de bons patriotes, je me félicite sans cesse d'être de la Société des Jacobins 7. Reçu dans cette Société en 1791 au moment où les Feuillants opéraient une scission, je puisai dans son sein

les lumières et me fortifiai dans les principes qui ont dirigé ma conduite révolutionnaire. Jamais je n'ai quitté cette Société dans les moments de crise et d'orage. Je partageais ses dangers et ses triomphes. Les différentes épurations que j'ai subies, et notamment celle qui s'opère encore actuellement, prouvent que je n'ai jamais été d'aucun club anticivique... Membre de son Comité de correspondance depuis huit mois, je me suis livré à ce travail honorable et délicat avec tout le zèle et activité d'un patriote dont le cœur est enflammé du feu sacré de la liberté. C'est dans les archives de la Société que se trouvent les preuves les plus complètes, les plus multipliées et les plus prononcées de mes principes révolutionnaires. Qu'on lise les minutes de ma correspondance, et on se convaincra des soins avec lesquels je propageais l'opinion publique pour amener constamment les Sociétés affiliées au centre d'unité, les rallier autour de la Convention et les tenir à la hauteur de la Révolution. Mes collègues membres du Comité, témoins de mon assiduité, de mes travaux et de la pureté de mes principes, me rendront justice. J'invoque ici leur témoignage. Ils diront que je n'étais ni un modéré, ni un ultrarévolutionnaire, que j'ai toujours marché dans les principes avec courage et fermeté.»

Chez lui, on le voit, le jacobin prime le vicaire épiscopal, et de son activité religieuse auprès de son évêque nous ne savons rien, sinon que dès cette époque il se révéla ennemi du « fanatisme » et « foulant aux pieds les préjugés ». Il allait en 1793 en donner la preuve éclatante. En attendant, il aurait pu vivre paisiblement à l'ombre de Gobel, avec la dotation de mille écus que lui assurait la Nation, si ces écus n'avaient été de papier, de plus en plus déprécié, et s'il n'avait continué à suivre de près les événements de Porrentruy.

\* \*

On sait comment, après la déclaration de guerre à l'Autriche du 20 avril 1792, cédant aux sollicitations de Gobel, Rengguer et de leurs amis, le gouvernement français décida l'occupation des « gorges du Porrentruy ». Le prince-évêque s'enfuit alors, accompagné par les Autrichiens. Le 29, les troupes françaises de Custine et Ferrières occupèrent les Rangiers et s'installèrent à Delémont. Le champ semblait libre pour les révolutionnaires.

Aussitôt Rengguer et Priqueler se mirent en route pour Porrentruy. Le 3 mai 1792, ils étaient à Delle où le club local les reçut au nombre de ses membres, et on y prépara la rentrée des exilés dans la principauté. Elle eut lieu en grande pompe le 5. Mais poursuivons le récit de Priqueler.

« A la fin de mai 1792 <sup>8</sup> je repris la route de Porrentruy, après que les troupes françaises eurent pris possession des gorges et défilés de cette principauté. Animé du désir de remonter l'esprit public et de réveiller le patriotisme, je bravai et courus de nouveaux dangers.

Les Autrichiens avaient fui avec le tyran, mais il avait laissé son château garni de satellites qui fusillaient et incarcéraient les patriotes quand ils les rencontraient. C'est ainsi que pendant la mémorable journée du 10 août où on renversait le trône à Paris, je concourais aux plus grands efforts pour renverser la Bastille du tyran de Porrentruy. Après beaucoup de tentatives périlleuses et rendues inutiles par le général français, qui au lieu de protéger les patriotes, était le plat valet du prince, je revins à Paris à la fin du mois d'août.»

Ici Priqueler exagérait véritablement ses mérites. Car enfin, s'il y eut bien quelques « patriotes » incarcérés au château, aucun, que l'on sache, ne fut fusillé. La seule attaque contre la « Bastille du tyran de Porrentruy » qui ait fait quelques victimes avait été celle du jour de l'Ascension, 17 mai, et la présence de Priqueler n'y est nullement signalée aux côtés de Rengguer. Le 10 août, il n'y eut qu'une alerte provoquée par des rassemblements suspects en divers points du pays. Du reste, Rengguer et ses amis couraient peu de risques, car ils avaient, après chaque échec, un refuge assuré auprès des jacobins de Delle, voire de Belfort.

Il n'en est pas moins vrai que Priqueler continua à s'agiter beaucoup au cours de cet été de 1792. Son *Etat des déboursés* en fait foi.

« 1792, 3 mai. Pour la dépense d'un autre député qui était à Paris, 200 livres. — Plus, déboursé dans un voyage que j'ai fait comme chargé, avec le citoyen Besson, pour porter depuis [Sorvilier?] au général Ferrière à Delémont une lettre de la part du syndic et des députés du pays de Porrentruy; plus de Delémont à Delle, étant escortés par deux volontaires du bataillon de la Corrèze. Plus pendant mon séjour de cinq semaines à Delle, pour frais d'exprès, d'écritures, ports de lettres et autres objets, 257 livres 10 sols. — 1er juin. Plus avancé à la députation qui, avec le syndic, a fait le voyage de Paris pour présenter au ministre le vœu que le peuple manifestait pour la liberté, après en avoir érigé l'emblème, tant à Boncourt, Epiquerez qu'à Bellefond, 1300 livres. 10 — 17 juillet. Déboursé dans un voyage depuis Belfort jusqu'à Epiquerez avec le citoyen Gruel, garde national français, pour sonder les dispositions des habitants de cette commune au sujet des tentatives qu'on méditait de faire pour s'emparer du château de Porrentruy, 85 livres 17 sols. — Plus déboursé pendant mon séjour à Belfort, 1º pour une partie des préparatifs concernant la prise du château de Porrentruy; 20 pour l'envoi d'une voiture avec un officier de la garde nationale de Belfort pour chercher à Besançon le syndic des Etats de Porrentruy, et le conduire de Saint-Hippolyte au Noirmont; 30 pour le voyage que j'ai fait en même temps avec le citoyen Besson à Saint-Hippolyte pour déjouer le projet de la Régence du despote qui travaillait auprès du tribunal pour arrêter le citoyen Rengguer et ses codéputés, sous le spécieux prétexte d'un rassemblement séditieux; 40 les avances faites à Gruel, citoyen français, tant lorsqu'il est allé espionner le château que lorsqu'il est parti avec

la troupe pour l'assiéger, ainsi que nombre d'autres petits frais, 954 livres 15 sols. — Par les ordres du tyran mitré, le chef qui commandait les brigades du château de Porrentruy m'a enlevé une chaise de poste et les effets que j'avais laissés à l'auberge des Deux Clefs à Porrentruy. Cette chaise de poste avait été achetée à mon départ de Paris; elle coûtait 817 livres 15 sols. — En effets qu'on m'a pris consistant en un habit, plusieurs chemises, gilets, culottes, bas, souliers, mouchoirs et cravates; ces effets avec le porte-manteau estimés à 230 livres.»

Le tout se montait à 3145 livres 17 sols. On ignore si Priqueler en obtint le remboursement. 11

Ce qu'il a omis de noter, c'est que le 25 mai le désir lui vint de revoir la pittoresque petite ville de Saint-Ursanne. Il y arriva à l'heure où ses anciens confrères étaient réunis pour chanter l'office dans la collégiale, et froidement il pénétra dans le chœur pour y retrouver sa stalle. Sur quoi tous les chanoines, refusant d'assister à ses côtés au service divin, quittèrent brusquement l'église. 12

Cependant l'agitation ne cessant pas à Porrentruy, le commandement français qui avait jusqu'alors restreint l'occupation à Delémont, aux Rangiers et à quelques villages voisins, décida de prendre possession de la capitale même de la principauté, ce qui fut fait le 21 août. Dès lors il n'y avait plus de Bastille à prendre, et Priqueler put mettre fin à sa carrière de propagandiste. A la fin d'août il rentra à Paris.

« Le certificat de civisme que le Département du Mont-Terrible m'a donné, prouve cette partie de ma vie politique et révolutionnaire. Plus, il reconnaît que je n'ai pas peu contribué à la réunion de ce pays à la France, dans le moment où différentes factions le déchiraient et auxquelles je n'ai jamais pris aucune part.

L'on doit observer ici qu'étant du nombre de ceux qui ont jeté les premières rumeurs de cette Révolution, je n'étais qu'un simple individu qui a agi de son propre mouvement en se réunissant à d'autres patriotes. L'amour de la liberté et l'intérêt du peuple, telles étaient les causes de ma conduite révolutionnaire et des sacrifices que j'ai faits. J'étais sans ambition, car je n'ai nullement intrigué pour obtenir dans ce nouveau département une place quelconque. Je pouvais cependant compter sur la reconnaissance des patriotes.»

Dans un autre document, daté du 24 messidor an II - 12 juillet 1794, il ajouta : « J'avais leur confiance. Je n'en ai point abusé, car j'étais resté à Paris dans le moment que le pouvoir exécutif avait envoyé un commissaire pour organiser la Révolution et la conduire à son terme. Ma tâche se trouvait remplie. »

Il eut pourtant la satisfaction d'accompagner Gobel lorsque celui-ci fut envoyé à Porrentruy par le Conseil exécutif provisoire, et il assista à la réception triomphale que le 3 décembre 1792 ses

partisans lui ménagèrent. Peut-être resta-t-il auprès de lui jusqu'à son rappel le 4 janvier 1793. Désormais ce sont les événements de Paris qui vont passer pour lui au premier plan.

\* \*

« J'ai vu les journées du 10 août et 31 mai en Jacobin, c'està-dire dans la chute du trône et de la faction scélérate qui provoquait le fédéralisme, j'ai vu le salut de la patrie et l'affermissement de la liberté, et par une conséquence de mes principes, je bénissais la Montagne de la punition infligée tant au monstre couronné qu'aux factieux qui voulaient dominer la Convention.

Dans les circonstances pénibles de la guerre, instruit par l'histoire que tout peuple qui combat pour la liberté est invincible, je n'ai jamais désespéré du salut de la patrie. Partout où je rencontrais des patriotes qu'on effrayait en grossissant nos dangers et nos revers, je les encourageais en leur faisant connaître que la République considérée en masse et sous tous les rapports ne pouvait être vaincue. Plein de cette idée, je me suis empressé de prêter le serment de l'Egalité dans la section de la Cité que j'habitais au mois de septembre 1792, et où j'ai fait un don patriotique pour l'armement de nos frères qui volaient généreusement dans les plaines de la Champagne pour combattre les Prussiens. La section de la Fraternité que j'ai habitée m'a donné des attestations qui prouvent que dans tous les cas imprévus j'ai toujours concouru par des dons volontaires aux frais de la guerre. C'est un patriotisme pur qui m'a valu de l'assemblée générale de la section et du Comité révolutionnaire le certificat de civisme ratifié par le Conseil général de la Commune après que j'eus passé à la censure publique.

Pénétré de cette grande vérité que la modestie est le caractère du patriote, j'ai toujours marché sans prétention dans la carrière révolutionnaire. Soumission aux lois, respect des autorités constituées, telle a été toujours ma devise et la règle de ma conduite. Partout où le danger m'appelait, je me suis rendu à mon poste. En tout temps j'ai rempli scrupuleusement les devoirs du citoyen. J'ai fait pour la liberté tous les sacrifices qui ont dépendu de moi, et jamais je n'ai ambitionné d'autre récompense que la douce satisfaction d'avoir payé à ma patrie le tribut que lui doit tout Jacobin qui a voué haine aux tyrans, aux royalistes, modérés, etc., etc.

Si avec de tels principes et avec une conduite aussi fortement prononcée que soutenue en faveur de la Révolution, je puis être suspect ou conspirateur, tremblez vous tous les patriotes les plus éclairés, parce qu'il n'est personne de vous qui puisse mettre la main sur la conscience et dire: Je n'ai commis aucune erreur politique en Révolution.

L'infaillibilité ne fut et ne sera jamais l'apanage des humains. »

Il est pourtant des circonstances où il devient dangereux de se tromper trop lourdement. Gobel en fit l'expérience lors du mouvement de déchristianisation de la fin de 1793 et de l'établissement du culte de la Raison. Son erreur le conduisit à l'échafaud et faillit provoquer la perte de son ami Priqueler.

Nous n'avons pas à raconter ici des événements bien connus 13. Rappelons seulement comment Gobel, circonvenu et effrayé Hébert, Clootz, Chaumette, Momoro et autres « enragés », consentit à abdiquer ses fonctions épiscopales, comment le 17 brumaire an II -7 novembre 1793, après un vote favorable de son Conseil épiscopal, il se rendit d'abord à l'hôtel de ville accompagné de douze de ses vicaires, dont Priqueler, et déclara que « soumis à la voix de la philosophie, à la volonté du peuple français qui ne permet plus aucune religion dominante », il déposait ses lettres de prêtrise. Puis ils se rendirent, accompagnés d'un nombreux et bruyant cortège, à la salle des séances de la Convention nationale où Gobel lut une déclaration affirmant qu'il avait toujours reconnu la souveraineté du peuple, dont la volonté était devenue sa loi suprême. « C'est cette volonté qui m'a élevé au siège de l'évêché de Paris, ...j'ai obéi en acceptant... Aujourd'hui qu'il ne doit plus y avoir d'autre culte public et national que celui de la liberté et de l'égalité, parce que le souverain le veut ainsi, conséquent à mes principes, je me soumets à sa volonté, et je viens vous déclarer que dès aujourd'hui je renonce à exercer mes fonctions de ministre du culte catholique. Les citoyens mes vicaires, ici présents, se réunissent à moi, et en conséquence nous vous remettons nos titres. » Priqueler était un des vicaires présents. Puis ce fut l'instauration du culte de la Raison.

Mais en temps de révolution les événements se précipitent. Hébert et les enragés eurent leur tour, et Gobel lui-même comparut le 10 avril 1794 devant le tribunal révolutionnaire comme complice de Clootz, Hébert, Vincent et autres, accusés de vouloir « effacer toute idée de la Divinité et vouloir fonder le gouvernement français sur l'athéisme et par la perversion de l'esprit public, afin de donner de la consistance aux infâmes calomnies des despotes coalisés. » Condamné à mort, il fut exécuté le 24 germinal an II - 13 avril 1794.

Après son abdication, Priqueler avait dû quitter l'évêché, voisin de Notre-Dame, où il demeurait, et avait trouvé un logis chez le citoyen Nicolas Coquet, rue Bethésy nº 346, section des gardes françaises. Comme d'autre part il avait fait chez Gobel la connaissance du Directeur général de la marque d'or, il sollicita et obtint de lui un emploi tout au moins provisoire, aux appointements de 1000 livres. Alors il rédigea « pétition, mémoire, plan, projet de règlement, etc., etc., pour une nouvelle organisation du contrôle sur les objets d'or et d'argent, et il vivait en paix quand le 12 prairial - 3 mai, un agent

du Comité de salut public nommé Guérin le découvrit et le signala au Comité. « Un commis à la marque d'or, se disant neveu de l'évêque de Paris, était très lié avec son oncle et menait très souvent le Directeur dîner chez lui. On assure que ce neveu est très hébertiste et ne demanderait pas mieux que de venger la mort de son oncle. » Sans plus d'explications, le surlendemain 14 prairial - 2 juin, le Comité de salut public ordonnait au Comité de surveillance de la section du Muséum « d'arrêter sur le champ un individu se disant neveu de l'évêque de Paris, commis à la marque d'or, demeurant à côté de l'ancien grenier à sel, de le conduire dans une maison d'arrêt et d'apposer les scellés sur ses papiers. » Compte rendu de l'exécution de cette mesure serait fait dans les deux jours.

Cet ordre, remis à la section du Muséum le 16 prairial - 4 juin, fut exécuté le 18 - 6. L'individu qui dit être le neveu de Gobel et se nommer François-Joseph-Pierre Priqueler fut arrêté le matin et conduit à la maison d'arrêt des ci-devant bénédictins anglais, faubourg Jacques, section de l'Observatoire, où on l'écroua. « Ce citoyen, dont le nom n'était même pas désigné ni la demeure exactement indiquée dans le susdit ordre du Comité de salut public, n'a été découvert qu'après bien des recherches, bien des informations. » Mais on n'avait pas à regretter la peine prise, puisqu'au cours des recherches on avait déniché un autre parent du ci-devant évêque, du nom de Baudevignes, lui aussi commis à la marque d'or. 14

Au moment de l'arrestation, on avait saisi et mis sous scellés les papiers trouvés chez Priqueler. Les Comités de salut public et de sûreté générale en ayant ordonné l'examen, les scellés furent levés le 26 prairial - 14 juin, et on ne trouva rien de suspect. Seules huit pièces furent réservées pour plus ample examen, tandis que plusieurs autres semblaient « avantageuses au civisme dudit Priqueler ».

Restait désormais à ce dernier à se justifier des accusations portées contre lui. Il y employa naturellement tout son zèle.

Ce fut d'abord la Réponse du 3 messidor an II - 21 juin 1794, à laquelle nous avons déjà tant emprunté. Elle contenait, on l'a vu, une longue apologie de sa conduite passée, et il crut devoir s'y expliquer spécialement sur le fait de son abdication.

« J'étais bien éloigné de croire que la démarche provoquée par la suppression du culte devrait être un mouvement contrerévolution-naire. Et comment aurais-je pu le croire? Dans les départements le culte de la Raison s'établissait sans aucune commotion sous les auspices des Représentants du peuple. Il était accueilli avec transport, mentionné honorablement dans les procès-verbaux et inséré au Bulletin. Qu'on se rapproche des circonstances et qu'on les examine scrupuleusement; on verra la volonté du peuple souverain se manifester presque partout pour l'anéantissement du fanatisme, qui en allumant la guerre de Vendée, retardait la marche de la Révolution. Partout

on s'empressait d'enrichir le trésor national des dépouilles du culte qui fanatisait et enchaînait l'homme, qui scrutait les consciences et dominait les cœurs, et certes un pareil despote ne pouvait exister plus longtemps dans un gouvernement libre, sa suppression était à l'ordre du jour. Dans cet état de choses, je me persuadais que le patriotisme dont je n'ai cessé d'être animé me commandait impérieusement de renoncer entre les mains des autorités constituées à tout exercice de mes fonctions. Mon intention était pure. Je n'appartenais à aucune faction, je n'en connaissais aucune. Environné d'écueils dans la carrière révolutionnaire que nous traversons, j'ai toujours cherché à me rallier autour de l'opinion dominante. Si ma conduite sur ce point est fautive, c'est une erreur en politique qui peut d'autant moins être un crime que cette démarche était commandée par les principes éternels sur lesquels repose notre gouvernement républicain.»

Dans une autre Réponse, adressée au Comité de salut public le 24 messidor - 17 juillet, tout en répétant à peu près ses déclarations précédentes, il s'expliquait sur ses relations avec Gobel en des termes qui ne laissent pas de nous étonner:

« La qualification de neveu de Gobel, ci-devant évêque de Paris, insérée dans le mandat d'arrêt, fait conjecturer qu'on me soupçonne son complice.

Ce soupçon s'évanouit complètement quand on saura que je n'étais pas son confident, ce que je prouverai par les personnes habituées dans la maison. Mes opinions, tant sur les formes immorales de la prêtrise que sur la Révolution de Porrentruy, nous divisaient. D'un côté je foulais aux pieds les préjugés, et de l'autre j'avais démontré aux patriotes de Porrentruy la nécessité de leur réunion à la France.

Des intérêts de famille dont je donnerai le développement prouveront à évidence que la confiance intime ne pouvait point exister entre l'oncle et le neveu.

N'étant point son confident, j'ignorais ses allures et ses liaisons particulières avec Chaumette, ainsi qu'avec d'autres que je ne connaissais pas. L'ayant toujours vu se montrer patriote, je ne pouvais soupçonner les vues particulières qu'il pouvait avoir en renonçant à ses fonctions. Il connaissait trop la sévérité de mes principes pour me faire confidence. Je n'ai été entraîné dans sa démarche que par la force de mon opinion qui me représentait depuis longtemps le fanatisme à côté de la liberté comme une monstruosité dont l'existence de l'un devinait nécessairement la destruction de l'autre.

J'ai sacrifié volontairement mon intérêt personnel à la chose

publique et ma conscience me dit que j'ai bien agi.

Quels qu'aient donc pu être les crimes de Gobel, je ne les ai point partagés. La prévention seule ne suffit point pour rendre quelqu'un coupable, il faut des faits et des preuves. La Révolution n'offre-t-elle pas journellement le père aristocrate et le fils patriote? Ou bien le fils conspirateur et le père révolutionnaire? L'opinion ne tient point à la personne, mais aux principes. Au surplus la suspicion qui peut encore planer sur ma tête ne peut soutenir l'aspect de la loi, qui veut que dans une famille les crimes soient personnels.»

Ainsi Priqueler désavouait froidement celui à qui il devait tout, sa formation intellectuelle à Rome, son canonicat de Saint-Ursanna, ses emplois à la cour de Porrentruy, son vicariat à Paris, et très probablement sa place de commis à la marque d'or. L'abdication de Gobel, qui servait maintenant de prétexte pour l'accuser d'athéisme, il l'avait approuvée avec les autres membres du Conseil épiscopal, si même il ne l'avait pas inspirée, et il avait participé à la double démarche de son évêque à la Commune de Paris et à la Convention. Mais ce qu'il n'avait point partagé, c'était le repentir dont son oncie avait donné la preuve dans sa lettre émouvante à l'abbé Lothringer, et dans tous ses écrits nous venons de le voir déblatérer encore contre la « monstruosité » du fanatisme, les « formes immorales de la prêtrise » ou les « préjugés » dont il s'était affranchi. Le 24 messidor -19 juillet, il redisait au Comité de salut public : « Vous trouverez en moi non un prêtre fanatique, mais un citoyen qui n'est point entaché de ce mauvais vernis, dont pouvait le couvrir un état jadis révéré par les préjugés et proscrit aujourd'hui à juste titre par les principes que tout homme libre professe. »

\* \*

Huit jours après, c'était la révolution du 9 thermidor - 27 juillet, et la chute de Robespierre. Au mouvement de réaction qui se produisait alors, d'abord faiblement, mais qui devait bientôt s'accentuer, Priqueler allait devoir sa liberté. Le 24 thermidor - 11 août, il adressa au nouveau Comité de salut public une lettre où il se défendait contre les accusations du citoyen Guérin qui avaient provoqué son arrestation:

« ... J'étais véritablement le neveu de l'évêque de Paris. Quant à mes liaisons très intimes avec mon oncle, elles eussent été naturelles. Mais on ne sait point si des intérêts de famille ne nous divisaient pas, et si notre façon de penser était la même. Il est plus commode d'en présumer l'identité...

On assure que je suis très hébertiste? Où est la preuve? Et sur un on assure, je suis arrêté.

Je ne demanderais pas mieux que de venger la mort de mon oncle? Ainsi le dit et le présume un agent du triumvirat 15. Mais je suis vengé. La Convention a fait justice des traîtres qui l'ont entraînée dans le piège. Je m'en réfère à ma vie politique et morale.»

Un mémoire résumant une fois de plus la vie de Priqueler accompagnait en effet cette lettre. Puis le 3 fructidor - 20 août, c'est à ses collègues du Comité de correspondance des Jacobins qu'il s'adresse :

« Aux détails des crimes atroces du triumvirat vous devez ajouter la dénonciation faite contre moi... Cette dénonciation et le mandat d'arrêt où figurent les noms de Robespierre et de Couthon sont pour moi un nouveau certificat de civisme qui devrait déjà avoir brisé mes fers. Nonobstant la grande activité des Comités, la troisième décade compte encore des patriotes dans l'oppression. Ces patriotes, dont le nombre est immense, sont jacobins. Ils sont victimes de la tyrannie la plus astucieuse, et méritent l'attention de la Société, et quel objet plus digne de ses travaux!

Placé par les Robespierrots au nombre des Hébertistes, je provoque sur ma conduite le jugement le plus prompt et le plus sévère. Que le tribunal de la justice nationale prononce entre moi et mes dénonciateurs! Liberté ou la mort, tel est le désir ardent et le langage d'un homme libre qui, membre de la Société depuis 1791, ne

supporte sa captivité qu'avec horreur. Salut et fraternité.»

Les Jacobins intervinrent alors, et le 10 fructidor an II - 27 août 1794, le Comité de salut public se prononça enfin :

« Vu les pièces relatives à l'arrestation du citoyen Priqueler, cidevant vicaire métropolitain, et la réclamation faite par la Société des Jacobins dont il était frère, le Comité décrète que ce citoyen sera sur le champ mis en liberté, et les scellés levés.»

Ainsi se termina après 83 jours la captivité de Priqueler. Le 9 thermidor lui avait sans doute sauvé la vie.

\* \*

Que devint-il après sa libération? Je ne suis pas arrivé à le découvrir, et ni M. André Rais, parfait connaisseur des archives du Jura, ni M. Suratteau, savant explorateur de l'histoire du Mont-Terrible, n'ont rencontré sa trace. Il est douteux qu'il soit revenu sur le théâtre de sa première activité, car ni Guélat ni les autres chroniqueurs locaux ne font mention de lui 16, alors qu'ils ne manquent pas de signaler le retour de son collègue Voisard, marié et établi comme commerçant à Porrentruy. La seule marque de son existence que nous connaissions est une lettre, d'ailleurs intéressante, qu'il adressa au journal catholique les *Annales religieuses*, et qui fut insérée dans leur numéro 18, paru sans doute en septembre 1796. 17

Ce journal avait publié en son numéro 16 un récit de ce qu'il nommait l'abjuration de Gobel. Celui-ci aurait à l'en croire déclaré à la Convention : « Je viens, au nom de la philosophie, vous faire un aveu trop longtemps différé. Notre ministère n'est qu'un ministère d'erreur et d'hypocrisie. Nous n'avons jamais cru ce que nous avons

prêché, nous en devions l'aveu solennel à la patrie. Puisse l'abjuration que nous faisons de notre état nous absoudre à vos yeux du crime d'en avoir exercé des fonctions mensongères, et puisse l'église métropolitaine devenue le temple de la Raison, être purifiée par le culte de la Liberté du culte superstitieux et fanatique qui avait jusqu'ici souillé tout le cours de sa durée. » 18

Priqueler se sentit visé en même temps que son ci-devant évêque par ce récit emprunté sans doute à quelque journal du temps. N'avaitil pas, en effet, signé la déclaration de Gobel, après l'avoir approuvée en Conseil? Il envoya donc aux *Annales* une lettre que celles-ci reproduisirent d'ailleurs intégralement. Il donnait le texte authentique lu à la Commune et à la Convention, et s'efforçait de démontrer qu'il ne comportait aucune abjuration, mais seulement une renonciation à l'exercice ultérieur des fonctions ecclésiastiques.

Le distinguo était subtil, car que signifait la remise des lettres de prêtrise sinon une renonciation au caractère sacerdotal, et pas seulement aux fonctions d'évêque ou de vicaire épiscopal? Et lorsque le président de l'assemblée avait félicité Gobel de l'abjuration qui venait d'être faite, pourquoi ni lui ni aucun de ceux qui l'accompagnaient n'avait-il protesté? Les Annales faisaient observer encore qu'en présence de Gobel et de ses vicaires, « le président et d'autres orateurs, interprétant le discours ci-dessus, se livrèrent à de nombreux blasphèmes contre la religion et ses prêtres, qui ne furent pas démentis et qui ne peuvent l'être, même aujourd'hui. » D'ailleurs les termes dans lesquels nous avons vu Priqueler parler de la religion et du sacerdoce indiquent bien un reniement total que confirmerait, s'il était établi, son retour définitif à la vie laïque.

Il est un point dans la déclaration de Gobel que Priqueler soulignait tout spécialement : c'est celui où son oncle avait affirmé qu'il renonçait à ses fonctions parce que le souverain le voulait ainsi. On connaît le raisonnement. Le peuple est souverain et on doit lui obéir. Jadis il m'a élu évêque et j'ai obéi. Aujourd'hui il ne veut plus d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité, et j'obéis encore en me démettant de mes fonctions. Priqueler, avec les autres vicaires épiscopaux, avait professé la même doctrine, et c'est sur elle qu'il revient avec insistance dans son plaidoyer de 1796. Quand on songe aux hésitations de Gobel avant que la peur le fît céder aux injonctions de Chaumette et de Clootz, à son attitude dans le cortège qui le conduisit à la Convention où, au dire de son collègue Grégoire « subjugué par la terreur » il fut « traîné plutôt que conduit par une bande de forcenés », son visage accusant « le désespoir et l'humiliation », à la « voix tremblante » avec laquelle il lut sa déclaration, enfin au désaveu implicite de sa conduite que fut sa lettre à Lothringer, on se demande quelle a été réellement sa part dans l'acte collectif d'abdication, et si les termes ne lui en avaient pas été dictés par son entourage, peut-être par celui qui en resta le défenseur opiniâtre. C'était déjà l'impression de son historien G. Gautherot qui disait de Priqueler: « Il le suivra, il l'inspirera peut-être dans toutes ses chutes. » <sup>19</sup> C'est aussi celle que nous laisse notre essai de reconstitution de sa carrière.

# Notes

- 1 Archives nationales, F 17 4774.83 Nous devons la communication de ce dossier à l'amabilité du R.P. Thomann, ancien professeur au Séminaire des Colonies à Paris, auquel nous exprimons toute notre reconnaissance.
- 2 Département de la Haute-Saône, arrond. de Lure. Voir sur la famille Priqueler, dite aussi Briqueler, Bricker, Priquelet, etc., l'intéressant article de M. J. Suratteau: Etudes sur le Département du Mont-Terrible, dans les Actes de la Société jurassienne d'émulation, 1955, p. 37.
- 3 G. Gautherot dans son ouvrage sur Gobel et d'autres érudits à sa suite, ont donné au chanoine Priqueler le prénom de Jean-Baptiste. C'est celui d'un de ses frères, Jean-Baptiste-Joseph-Ignace, né à Colmar le 12 septembre 1748, et qui semble être mort jeune. Un document des Archives de l'Etat de Berne (section A. 112/28. Saint-Ursanne. Eglise collégiale. 1767-1768) que nous a fait connaître M. A. Rais, nous a permis de rectifier cette erreur. Nous le remercions vivement. On verra d'ailleurs Priqueler lui-même se donner comme prénoms François-Joseph-Pierre.
- 4 Quiquerez: Jean-Baptiste Gobel (« Revue d'Alsace » 1856, p. 167) l'a fait tomber malade et mourir à Paris au cours de ce voyage.
- 5 Nous suivrons surtout la Réponse du citoyen Priqueler aux questions proposées par le Comité de sûreté générale sur le rapport du citoyen Priqueler en date du 8 ventôse aux sections et aux comités de surveillance du 3 messidor an III 21 juin 1794.
- 6 Voir notamment le Journal de Guélat, p. 29.
- 7 A. Aulard: La Société des Jacobins, V, 691; VI, 364, 418.
- 8 En réalité le 2 mai à Belfort, le 3 à Delle, le 5 à Porrentruy.
- 9 Besson était un des membres du club de Belfort. Gruel, « homme pétulant ct trop hardi qui avait promis le fer et le feu à Saignelégier », fut tué par des habitants des Franches-Montagnes en septembre 1792. (Journal de Guélat, p. 69 et suiv.). La lecture Sorvilier est douteuse.
- 10 Sur les assemblées tenues dans ces trois localités les 24, 27 et 29 mai, voir Guélat, p. 49, Vautrey: Histoire de Porrentruy, II, 231, G. Gautherot: Gobel, p. 300 à 302, etc.
- Dès son retour à Paris, le 28 août 1792, il fut chargé par Rengguer de réclamer 300 000 livres au ministre des affaires étrangères Lebrun, pour armer les patriotes bruntrutains. Le ministre en versa 30 000 à Gobel qui les remit à Rengguer le 5 novembre. Gautherot, Gobel, p. 300 à 302.
- 12 Casimir Folletête: Journal de dom Moreau, bernardin de Lucelle, Fribourg, 1899, p. 22. L'auteur signale encore le 3 juillet la présence de Priqueler à Saint-Ursanne, p. 44.
- 13 Voir en particulier le récit de Gautherot, Gobel, p. 318 et suiv.
- 14 Nous n'avons pu découvrir aucun renseignement sur ce personnage qui devait être un parent éloigné de Gobel.
- 15 Robespierre, Couthon et Saint-Just.

16 Il ne figura ni à la matricule du clergé constitutionnel du Haut-Rhin en 1801, ni au tableau du clergé concordataire des arrondissements de Porrentruy et de Delémont en 1803.

Mgr Chèvre, dans son *Histoire de Saint-Ursanne*, p. 638, dit seulement qu'après la mort de son oncle, Priqueler « s'enfuit, et à l'aide d'un déguisement, regagna l'Alsace où il est mort ». Libéré par le Comité de salut public, il ne semble pas qu'il ait eu aucun motif de se cacher.

- 17 Pages 208 à 211. Les Annales religieuses, plus tard Annales catholiques, paraissaient en fasciculses non datés, mais le Nº 18 contient des renseignements sur la séance du Conseil des Cinq-Cents du 28 août 1796. Le nom du signataire de la lettre, sans mention de lieu ni de date, est déformé en Priquelet.
- 18 Annales religieuses, p. 101, note.
- 19 Gautherot: Gobel, p. 25, n. 2.
- Le ci-devant chanoine Priqueler n'était pas seul dans sa famille à professer le jacobinisme. Sans parler de Gobel et de Rengguer, il faudrait citer aussi son frère cadet Antoine Priqueler, ancien garde du corps de la reine, devenu capitaine de gendarmerie à Delémont en 1793, à Porrentruy en 1794. (Voir sur lui J. Suratteau, op. cit., p. 97 et passim). Guélat le montre prenant part à la fête de la Raison à Delémont le 20 décembre 1793, à côté de sa femme née Bechelé, de Colmar, qui y figurait la Liberté, puis se livrant avec ardeur à la chasse aux réfractaires. Le 12 fructidor an VI 29 août 1798, il dénonça au ministre de la police le citoyen Walter, commissaire du Directoire près le canton de Laufon, coupable d'avoir à plusieurs reprises tenu sur les fonts de baptême en Suisse des enfants de son canton. « Une conduite pareille, déclare-t-il, ne peut produire que de funestes effets dans un pays où le fanatisme a tant d'empire. » (Arch. nationales, F 7, 7487).